

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexis JUILLARD, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents : **Tous les conseillers en exercice sauf :**

Pouvoirs : Léa JULIEN à Guillaume SABY, Anne BARROIS à Juliette TILLIARD-BLONDEL

Secrétaire : Jean HADJOUTI-GAILLARD

Monsieur Jean-Jacques FAUCHER, Maire sortant, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des 29 conseillers municipaux élus au premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, soit dans l'ordre suivant : Jean-Luc VACHELARD, Aline BONNET, Gilles DA COSTA, Marie-Christine EYRAUD, Maurice ROCHE, Anne GUINCHARD, Cyrille SARRIAS, Elisabeth STOQUE, Frank MERLE, Annie SIBEYRE, Jean-Philippe VIGIER, Nadine CRAVINHO, Clément NEYRIAL, Maryline ADMIRAL, Alain BOREL, Claire GAILLARD, Damien CHALLET, Carole MATHIEU, Emmanuel RICQUEBOURG, Léa JULIEN, Guillaume SABY, Marie-Antoinette MARTIN, Jean HADJOUTI-GAILLARD, Juliette TILLIARD-BLONDEL, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Bastien VEYSSEYRE, Anne BARROIS et François HANNE. Puis il déclare le nouveau Conseil Municipal installé.

Avant de céder la présidence de séance au doyen d'âge de l'assemblée, il livre le discours suivant :

« Je termine ce soir ma mission en procédant à l'installation du Conseil Municipal élu le 15 mars dernier.

Ma mission a commencé il y a très bientôt 25 ans, le 16 juin 1995. J'ai donc, comme disent les sportifs, joué les prolongations entre le 15 mars et le 26 mai 2020.

Mais que d'événements extraordinaires pendant ces deux mois ! Que de situations imprévues et imprévisibles ! Que de solutions inédites à bâtir et à mettre en œuvre ! Comment imaginer que l'épidémie du COVID-19 puisse conduire à un tel enchaînement de circonstances ? Cette période que nous vivons encore restera, à coup sûr, un des événements marquants du XXI^e siècle.

Je me suis trouvé dans la situation extraordinaire de rester Maire de Brioude, mais dans un cadre légal indiscutable, alors que je n'étais plus élu ! J'ai pris les problèmes à bras-le-corps, les uns après les autres et avec des moments de forte intensité.

Il a fallu confiner puis ensuite déconfiner ; il a fallu ralentir la vie de la ville et ensuite la relancer. Ecouter, discuter, décider, informer et agir dans un contexte de travail très particulier : des discussions incessantes au téléphone, des audio conférences, des vidéo conférences...Et ceci pendant des journées et des journées entières, parfois harassantes.

Quelques faits marquants que je rappelle : le don par la Ville de Brioude au Centre Hospitalier de 6000 masques, alors que tout le pays en manquait, conservés depuis 10 ans et la précédente alerte épidémique, le prêt du local municipal de la rue Michel de l'Hospital aux médecins de ville pour ouvrir un des tout premiers centres de consultation COVID19, l'exemplarité du personnel municipal désirant travailler alors qu'une bonne partie des services tournaient au ralenti, l'énergie qu'il a fallu déployer pour maintenir sans interruption le marché du samedi...

J'ai pu compter sur l'appui, le travail et la mobilisation sans faille du personnel municipal et des maires adjoints. Je les remercie très chaleureusement. J'adresse des remerciements particuliers à Emilie CHARTRON et à Alain FLOUR, ici présents. Ils ont déployé pendant ces deux mois une énergie et une quantité de travail impressionnantes.

Je laisse aujourd'hui une ville de Brioude en état de marche :

- des finances saines pas écornées par la crise ;*
- un personnel motivé et d'un état d'esprit exceptionnel ;*

- des projets en cours, à peine ralentis par la période de crise.

J'ai pris soin que vous soyez informés, anciens comme nouveaux élus, des décisions prises et de ce qui se passait à la Mairie de Brioude.

Je m'en vais avec la satisfaction du devoir accompli mais aussi avec le même enthousiasme qui m'a toujours habité depuis 25 ans.

Les projets de la ville sont désormais entre vos mains. Vous avez, toutes et tous, envie de faire de belles choses pour Brioude. Je m'en réjouis.

Je vous souhaite de trouver dans votre engagement autant de plaisir et de bonheur que j'en ai connus pendant 25 ans. »

1- ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidence de l'assemblée a été confiée à Monsieur Alexis JUILLARD, plus âgé des membres du conseil présents.

Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies (avec 27 présents sur 29), il énumère les pouvoirs et fait désigner un secrétaire de séance. Cette fonction échoit à Jean HADJOUTI-GAILLARD, plus jeune des membres de l'assemblée.

Pour l'organisation du bureau de vote, il procède à la désignation de deux assesseurs : Claire GAILLARD et François HANNE.

Il lance ensuite l'appel à candidatures. Jean-Luc VACHELARD et Juliette TILLIARD-BLONDEL se déclarent. Tous deux en exposent les motivations.

Monsieur VACHELARD déclare ainsi « avoir eu la chance et l'honneur de conduire la liste Brioude 2020 Partageons Demain. Cette liste est arrivée en tête aux dernières élections municipales. En toute logique – j'aurais l'occasion d'exprimer tout à l'heure, en fonction des résultats, mes façons de voir les choses, je suis candidat à la fonction de Maire. »

Madame Juliette TILLIARD-BLONDEL prononce, elle, le discours suivant :

*« Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

En premier lieu, je voudrais remercier, au nom des 29 candidats de la liste Brioude Nouvel Horizon, les presque 1000 électeurs, 958 pour être plus précise, qui ont voté pour nous lors des dernières élections municipales du 15 mars sur les 2131 personnes qui se sont déplacées. Ces suffrages justifient à eux-seuls ma candidature et, au-delà, beaucoup de personnes qui nous soutenaient ont été empêchées. Nous les remercions aussi et comprenons leurs craintes. Pourquoi je propose aujourd'hui ma candidature pour être Maire de Brioude ?

Ce n'est pas un effet de manche. C'est une manière d'expliquer la philosophie de notre groupe Brioude Nouvel Horizon. Trois raisons m'ont conduite, en accord avec l'équipe, à proposer ma candidature. La première, c'est la situation inédite : 55% d'abstention, du jamais vu aux municipales, un vote dans la peur après une allocution présidentielle confuse, une liste seulement élue par 24% des électeurs, ce qui est très peu d'un point de vue démocratique pour aborder la crise que nous vivons. Car cette crise est aussi une crise politique. Face à ce vote du 15 mars dont la légalité ne se discute pas mais dont la légitimité semble contestable, comment doit-on réagir ? A situation particulière, réponse particulière. La Ville est gérée depuis 25 ans par une concentration des pouvoirs alors que de nombreuses gouvernances s'ouvrent à la pluralité et ce, à toutes échelles. Par exemple, la présidence de la Commission des Finances dans les chambres du Parlement a été confiée par Nicolas SARKOZY en 2008 à l'opposition et la mission de rapporteur à la majorité, donnant ainsi des moyens équivalents pour comprendre, construire et partager diagnostic et décisions. D'autres exemples existent à d'autres niveaux. Pourquoi ? Parce que l'exercice du pouvoir ne peut plus être un exercice solitaire ou de quelques-uns. Parce que les gouvernances d'aujourd'hui s'envisagent dans une

démarche nouvelle qui enrichit le débat, éclaire les décisions et améliore la démocratie. On nous a dit : Partageons Brioude Demain. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Cela m'amène à ma deuxième raison : la nécessaire réaction. Lors de mes études scientifiques d'écologie, j'ai travaillé sur le fonctionnement de la forêt. Il y a trente ans, on enseignait que la forêt fonctionnait comme une compétition, les arbres voulant tous la lumière selon la loi du plus fort. On sait aujourd'hui que cette vérité scientifique d'hier ne reflétait pas la réalité. Ce sont en fait les interactions, la coopération, les symbioses qui permettent aux forêts de se développer et d'être en équilibre. Les hommes ont peut-être oublié ce principe universel de coopération et de fraternité au temps des guerres et des matches à couteaux tirés. Mais les temps ont changé et la détérioration de l'état général de la planète et des conditions de vie de tout un chacun, dont nous venons de voir de nombreuses illustrations pendant cette crise du COVID-19, ont conduit le management, le fonctionnement des entreprises, de mode projets en méthodes agiles, que certains connaissent bien ici, à se baser sur ces interactions et cette coopération. Pourquoi, au niveau de notre commune, continuer une politique infantilissante ou certains font et décident seuls et d'autres critiquent sans pouvoir agir. Est-ce par peur de l'inconnu ? Est-ce par crainte de ce qui est nouveau ? Et pourtant, encore une fois, vous nous avez promis Partageons Brioude Demain. Une politique de rupture doit nécessairement accompagner ces nouvelles conditions et la maturité de la démocratie.

Je voudrais livrer ma troisième raison : il s'agit de la recherche de résilience. La résilience, ce n'est pas qu'un mot à la mode. Nous prenons conscience de manière accélérée que notre monde comprend une part incompressible d'incertitudes et qu'il faut apprendre à faire avec. La résilience permet d'anticiper les chocs, les perturbations pour en minimiser les impacts. Je pense que vous voyez toutes et tous très bien de quoi je parle à la lueur de ce que nous vivons depuis plus de deux mois. Il s'agit de réussir à rebondir, à réagir en préservant ce que nous avons de plus cher. Préserver notre santé, nos vies mais aussi nos biens communs. Pour cela, il n'y a pas trente-six solutions. Il faut mobiliser l'intelligence collective. Les problèmes seront tels qu'ils ne pourront pas être résolus que par une poignée de personnes. C'est du sur-mesure qu'il nous faudra et pas du prêt-à-porter. C'est en explorant d'autres manières de faire que nous nous en sortirons.

Pour finir, le moment que nous vivons n'est pas qu'une crise sanitaire qui met en lumière la fragilité de notre système terre et de notre territoire. Notre région est d'ores et déjà frappée directement par la crise sociale qui va sévir avec un double impact sur de gros contributeurs économiques présents dans l'automobile et l'aéronautique. Cette fragilité nous renforce dans notre volonté de promouvoir au sein de Brioude Nouvel Horizon un pacte citoyen, solidaire, social et écologique et de donner à notre territoire les clés de la résilience ou encore de la résistance aux crises à venir. Ce moment est décisif. C'est un véritable tournant pour notre société. Il nécessite de nouvelles manières de s'organiser. C'est pourquoi j'ai proposé à Jean-Luc VACHELARD d'associer nos forces autour d'un projet commun, un projet de mandat réécrit conjointement sur la base de nos programmes de campagne. Il s'agit de mettre en place au sein du conseil municipal une gouvernance de consensus en se mettant d'accord pour ouvrir à l'opposition des places dans l'exécutif afin de permettre un débat constructif. Jean-Luc VACHELARD et son équipe, vous-mêmes, n'ont pas retenu ma proposition. C'est pourquoi j'ai décidé, en concertation avec mon équipe, de poser ma candidature et celle de mes colistiers afin que chacun et chacune, autour de cette table, puissent mesurer la force de mon engagement, de notre engagement en faveur de notre territoire.

Face aux enjeux majeurs de la transition, notre commune a besoin d'être pilotée par une personne et une équipe qui incarnent des convictions fortes. Les élections sont terminées. Dans ce moment décisif, c'est le passage à l'action, ensemble, qui fera notre force. Nous ne voulons pas voter aujourd'hui contre vous mais pour une autre manière d'envisager la démocratie. Eloignons-nous d'un système dépassé, de majorité à opposition. Nous devons aux électeurs, aux citoyens, aux jeunes une autre réponse politique. Saisissons cette chance aujourd'hui à Brioude d'avoir une gouvernance plus adaptée aux enjeux de notre époque. Engageons un dialogue positif pour travailler en bonne intelligence, de manière concertée et innovante. Partageons Brioude ici et maintenant. Je vous remercie pour votre attention. »

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire a été élu à bulletin secret. Jean-Luc VACHELARD a recueilli vingt-deux suffrages, Juliette TILLIARD-BLONDEL quatre sur les vingt-neuf bulletins de vote déposés (2 ont été déclarés nuls en plus d'un bulletin blanc).

Jean-Luc VACHELARD a donc été élu Maire et installé immédiatement.

Jean-Luc VACHELARD prononce ensuite le discours suivant :

« Mes chers collègues,

Je ne vous le cacherais pas : c'est avec beaucoup d'émotion que je m'installe dans ce fauteuil de Maire. Même si je suis un habitué des lieux et que j'y ai bien sûr réfléchi avant, je prends en cette circonstance si particulière, dans ce cadre et ce décor si formels, toute la mesure de la tâche qui m'incombe, qui nous incombe à toutes et tous, nous à qui les Brivadois ont donné mandat le 15 mars dernier. Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première fois. Nous serons amenés à nous revoir souvent. Nous serons invités à débattre et à travailler ensemble pour Brioude et les Brivadois. C'est ce qu'ils attendent de nous. Servir Brioude : c'est bien sûr le sens de notre engagement à tous. Nul doute que cette assemblée en sera digne. Elle s'y efforcera en tout cas, j'en suis certain.

C'est avec une émotion toute particulière que je prends place dans ce fauteuil que vient de quitter, après l'avoir occupé durant 25 ans, Jean-Jacques FAUCHER. S'il a achevé là un impressionnant bail municipal, prolongé de manière tout à fait inattendue d'un peu plus de deux mois, son empreinte sur notre cité sera durable. Aussi durables, par exemple, que les nombreux travaux qui en ont changé son visage, lui ont redonné de l'éclat. Je veux ici le saluer pour tout ce qu'il a entrepris pour Brioude avec sa détermination, son énergie et son ambition pour une ville, cette ville qui coule dans ses veines. Quoi de plus emblématique en la matière que le Doyenné. Il fallait y croire, il fallait le faire. Les deux premières expositions et ses dizaines de milliers de visiteurs lui ont donné raison. Un tel héritage, riche, ne se brade pas. En bons auvergnats que nous sommes, il se conforte, se fructifie, s'enrichit. Nous savons ce que nous devons à Jean-Jacques FAUCHER et à tous ceux qui l'ont accompagné durant toutes ces années. Ils sont quelques-uns, encore vaillants et toujours motivés, autour de la table.

Si je suis là aujourd'hui, je le dois sans nul doute à ce bilan et bien sûr aussi aux perspectives dressées par mon équipe lors de la dernière campagne. Je veux les en remercier. Les remercier, chacun et chacune, de leur confiance, de la dynamique qu'ils impulsent, de la force qu'ils me donnent. Tout cela est précieux pour bâtir, dès à présent, l'avenir. Certains sont rompus aux fonctions municipales, ils en connaissent les rouages. D'autres arrivent avec d'autres expériences, tout aussi utiles, leurs idées, leur élan, leur jeunesse pour certains. Tous connaissent bien Brioude et ses habitants. Tous sont là au service de Brioude, de la chose publique et de l'intérêt général qu'il nous appartient de faire vivre concrètement, en faisant de notre mieux. Et j'inclus dans ce tous, les colistiers de Brioude Nouvel Horizon autour de Juliette TILLIARD-BLONDEL. Je ne doute pas qu'à l'image de la qualité de leur campagne, leur contribution sera précieuse. Je ne doute pas qu'ils ne manqueront pas de formuler des propositions. Je ne doute pas que nous saurons en discuter, les examiner, en débattre avec toute l'attention requise et retenir celles que nous jugerons adaptées et opportunes. Bien sûr, nous aurons d'inévitables divergences. Chacun, dans le respect de l'autre, dans le respect de la personne, à placer au-dessus de tout, pourra, bien entendu, les exprimer. C'est là tout le sel, toute la vertu, toute la raison d'être de la démocratie que de confronter des idées et de les améliorer grâce aux contributions des uns et des autres.

Plus que jamais, la crise sanitaire que nous vivons et dont les effets s'annoncent durables nous invite à nous mobiliser collectivement, à rassembler toutes les énergies, d'où qu'elles viennent, pour agir efficacement. A la crise sanitaire, il nous faut tout faire, tout entreprendre pour éviter d'y ajouter une crise économique et sociale. En ce sens, l'investissement public devra être à la hauteur de la situation, le soutien aux professionnels approprié. Plus que jamais, il nous faut avoir le sens des priorités, aller à l'essentiel, jeter un regard neuf sur les choses pour faire face à des enjeux que nous n'avons peut-être pas tous perçus il n'y a de cela qu'un peu plus de deux mois. Plus que jamais, il nous faut répondre à des exigences nouvelles correspondant aux évolutions et besoins de la société. Dans ce contexte tout aussi incertain que mobilisateur, la solidarité doit être une force, l'innovation une nécessité et l'écoute et le dialogue les indispensables prérequis à toute action engagée.

Pendant le confinement et encore aujourd'hui, les services municipaux ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation avec un investissement jamais pris à défaut. Une fois de plus, nous avons pu compter sur eux, sur leur sens des responsabilités, sur leur irremplaçable connaissance du terrain. Ils ont fait honneur comme toujours au service public avec un dévouement et une rigueur qui méritent le respect. Ils doivent en être remerciés et pouvoir compter sur notre attention et notre écoute. On ne peut réussir qu'ensemble : ensemble au niveau des élus, ensemble entre élus et services mais chacun bien à sa place, dans le cadre de ses prérogatives respectives, de manière complémentaire et confiante autour de l'indispensable neutralité, garante d'intérêt général.

Aujourd'hui, certes il y a un Maire, certes il y aura, très bientôt, des Maires-Adjointes. Il y a surtout 29 élus de la République animés par les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité.

Aujourd'hui, nous formons une équipe municipale. Vous connaissez mon goût pour le sport collectif et ses valeurs. Ce sont ces mêmes valeurs que je veux promouvoir. Je souhaite qu'elles soient la boussole de notre engagement pour Brioude. Si nous y parvenons, alors probablement aurons-nous fait œuvre utile.

« Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ». Ce proverbe africain doit être notre repère. Merci à toutes et tous. »

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire informe que l'effectif légal du conseil municipal de la Ville de Brioude étant de 29 élus, il peut comporter un nombre d'adjoints au Maire allant d'un à huit.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de créer 8 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

VOTE : UNANIMITE

3- ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints qui se déroule au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Pour l'organisation du vote sont désignés : François HANNE et Juliette TILLIARD-BLONDEL, assesseurs, et Jean HADJOUTI-GAILLARD, secrétaire.

La liste présentée par Jean-Luc VACHELARD (Aline BONNET, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, Gilles DA COSTA, Elisabeth STOQUE, Cyrille SARRIAS, Anne GUINCHARD et Jean-Philippe VIGIER) est élue avec 23 voix.

Celle présentée par Juliette TILLIARD-BLONDEL (Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Bastien VEYSSEYRE, Anne BARROIS et François HANNE) en recueille 5.

Un bulletin blanc est comptabilisé.

Suite à ce vote, sont donc élus Maires-Adjoints :

- Aline BONNET (première adjointe)
- Maurice ROCHE (deuxième adjoint)
- Marie-Christine EYRAUD (troisième adjointe)
- Gilles DA COSTA (quatrième adjoint)
- Elisabeth STOQUE (cinquième adjointe)
- Cyrille SARRIAS (sixième adjoint)
- Anne GUINCHARD (septième adjointe)
- Jean-Philippe VIGIER (huitième adjoint)

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET DU CHAPITRE DU CGCT CONSACRE AUX « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX »

Monsieur le Maire informe que la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la Charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a été pris soin de remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :

« Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élú local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élú local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Un exemplaire de la Charte de l'élú local avait été aussi adressé préalablement à la séance à l'ensemble des conseillers municipaux, de même qu'une copie des dispositions du CGCT consacrées aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Après l'examen des points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait une communication sur le sujet des masques. Après avoir noté qu'il y avait d'abord eu une pénurie, il précise que désormais ils affluent. Il signale que la Ville a reçu les dotations prévues par la Région et le Département. Il propose, après en avoir discuté avec son équipe et Madame TILLIARD-BLONDEL, que leur distribution soit assurée par les 29 élus du Conseil Municipal dans les boîtes aux lettres des Brivadois. Il informe que Madame EYRAUD est l'élue référente sur cette opération dont la mise en œuvre pratique est en cours d'examen par les services.

Il prône le meilleur bon sens sur le plan pratique et souligne qu'après une première distribution autour du 10 mai, cette deuxième, sous une forme différente, contribuera à toucher le maximum de personnes. Il ajoute que l'essentiel est bien de doter la population de masques en quantité suffisante. Il signale qu'il est prévu deux masques par personne. Il informe aussi que Madame TILLIARD-BLONDEL est favorable à cette organisation.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que nous sommes en période de crise et de nécessaire précaution sanitaire. Il ajoute qu'il convient de rester prudent et raisonnable et que dans ces conditions, il ne sera pas possible de partager, comme il l'aurait souhaité, un verre de l'amitié. Il dit que ce sera le cas dès que la situation le permettra et signale l'intérêt de pareil moment de convivialité pour que l'ensemble du Conseil Municipal apprenne à mieux se connaître. Il estime que cela ne peut qu'être bénéfique au travail en commun qui constitue le socle de sa philosophie présentée dans son discours de prise de fonction. Il ajoute que la convivialité n'est certes peut-être pas un paramètre suffisant pour arriver à bien travailler ensemble mais qu'elle peut, en tout cas, permettre de démarrer sur des bonnes bases.

Madame TILLIARD-BLONDEL interroge sur la date du prochain Conseil Municipal et souhaiterait qu'elle puisse être communiquée suffisamment en amont pour bien s'organiser.

Monsieur le Maire répond que pareille manière de procéder fait partie des choses que son équipe et lui souhaitent mettre en place. S'il signale qu'arrêter des dates précises à l'avance n'est pas toujours aisé en raison de contraintes techniques (finalisation des dossiers) difficiles à maîtriser, il juge qu'il faut essayer de tendre au maximum vers cela.

Madame DEGUI exprime qu'à défaut de date précise, il pourrait être intéressant d'avoir une période prévisionnelle, une fenêtre. Elle signale que la vie municipale est jalonnée de rendez-vous aux dates incompressibles comme le vote du budget, par exemple. Elle conclut en indiquant qu'il pourrait être opportun de connaître les semaines de programmation des conseils municipaux.

Monsieur le Maire annonce la tenue d'un conseil municipal autour de la mi-juin pour la mise en place des commissions. Il ajoute qu'il y en aura forcément un autre entre le 15 et le 31 juillet, le budget devant être adopté au plus tard à cette dernière date.

La séance s'achève à 21h50.

 Le Maire
Jean-Luc VACHELARD